

Demande relative au tarif BT R-3531-2004

AGPI-FCSQ
Étude d'impact financier
Retrait du tarif BT
Clientèle institutionnelle

29 juin 2004

Régie de l'énergie
DOSSIER: *R3531-2004*
DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: *29 juin 2004*
Pièces n°: *AGPI-FCSQ-1,*

doc. 2.2

Plan de la présentation

- ◆ Objectifs poursuivis
- ◆ Parc immobilier institutionnel
- ◆ Coûts additionnels prévus
- ◆ Impact tarifaire appréhendé
- ◆ Recommandations

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

2

Objectifs poursuivis

- ◆ Évaluer l'impact économique du retrait du BT sur les utilisateurs institutionnels
- ◆ Évaluer les coûts additionnels de modernisation des équipements
- ◆ Proposer une formule d'appui financier adapté aux coûts additionnels anticipés et aux conditions propres au marché institutionnel

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

3

Description du parc institutionnel

- ◆ 2 569 clients, 58% de la clientèle BT totale
- ◆ 1 064 GWh, 60% de la consommation BT
- ◆ Âge moyen des chaudières au mazout (79% des abonnés au BT) : 36 ans
- ◆ Âge moyen des chaudières au gaz naturel (15% des abonnés au BT) : 14 ans
- ◆ Âge moyen des chaudières au gaz propane (7% des abonnés au BT) : 10 ans

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

4

État des équipements de chauffage au mazout (1/2)

◆ Équipements « <i>en état de fonctionner</i> »	88%
◆ Équipements demandant une mise au point	38%
◆ Équipements devant être remplacés	27%
◆ Cheminées demandant des réparations	10%
◆ <u>Équipements de plus de 30 ans</u>	<u>57%</u>

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

5

État des équipements de chauffage au mazout (2/2)

◆ Efficacité annuelle <u>maximale</u> d'un équipement de chauffage au mazout de 36 ans	60%
◆ Efficacité annuelle normale d'un équipement de chauffage au mazout de moins de 10 ans	70%

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

6

Coûts additionnels prévus (1/2)

- ◆ Modernisation des équipements
 - Remplacement de brûleurs ou de chaudières
 - Réparation ou remplacement de cheminées
 - Remplacement de réservoirs de mazout
- ◆ Coûts à défrayer une fois lors du retrait du tarif BT

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

7

Coûts additionnels prévus (2/2)

- ◆ Coûts additionnels d'énergie
 - Approvisionnement au mazout, au gaz naturel, à un autre tarif électrique, ...
- ◆ Coûts récurrents pour plusieurs années
 - Actualisation des surcoûts en simulant une hausse du BT de 8% par an pour rattraper le prix de la source de remplacement

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

8

Calcul type de surcoût de source de remplacement

École secondaire, CÉGEP

◆ Coût actuel au BT	33 944 \$
◆ Coût prévu au mazout (70%)	49 892 \$
◆ Surcoût annuel	15 948 \$
◆ Années de rattrapage (8%)	5 ans
<hr/>	
◆ VAN des surcoûts	44 878 \$

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

9

Coûts types de modernisation des équipements

École secondaire, CÉGEP

◆ Remplacement de 2 chaudières au mazout pour atteindre une efficacité annuelle de 70%	94 600 \$
----------------------------------------------------------------------------------------	-----------

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

10

Coûts totaux liés au retrait du BT

École secondaire, CÉGEP

◆ Modernisation des équipements	94 600 \$
◆ VAN des surcoûts d'énergie	44 878 \$
<hr/>	
◆ Coût total actualisé	139 478 \$

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

11

Coût unitaire par kWh économisé

École secondaire, CÉGEP

◆ Coût total actualisé	139 478 \$
◆ Consommation annuelle de BT économisée	927 200 kWh
<hr/>	
◆ Coût unitaire par kWh économisé	15,04 ¢/kWh

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

12

Impact tarifaire appréhendé

◆ École primaire	14,70 ¢/kWh
◆ École secondaire, CÉGEP	12,84 ¢/kWh
◆ Centre hospitalier	7,24 ¢/kWh

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

13

Délais de modernisation

- ◆ Environnement institutionnel
- ◆ Délais d'approbation des projets
- ◆ Nombre important d'équipements à moderniser
- ◆ Beaucoup de bâtiments et peu de personnel de gestion des projets
- ◆ Délai minimal de 3 ans pour moderniser tout le parc immobilier
- ◆ Étés 2005, 2006 et 2007

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

14

Nouveau tarif de gestion de la demande

- ◆ Hydro-Québec doit déposer un nouveau tarif de la demande pour avril 2006
- ◆ Les impératifs du protocole de Kyoto peuvent forcer un retrait de certains équipements au combustible pour rencontrer les objectifs nationaux
- ◆ Le retrait définitif des appareils BT actuels nous prive d'un potentiel d'intervention futur pouvant être justifié par l'évolution de la situation énergétique québécoise

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

15

Recommandation no 1

- ◆ Prolonger la disponibilité du tarif BT jusqu'au 1er avril 2007 pour permettre la modernisation de l'ensemble des équipements au mazout dans les bâtiments visés

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

16

Recommandation no 2

- ◆ Proposer un incitatif financier par paliers et régressif dans le temps

Niveau de consommation annuelle	Date de retrait du tarif BT		
	Avant le 1 ^{er} décembre 2004	Avant le 1 ^{er} décembre 2005	Avant le 1 ^{er} décembre 2006
Moins de 750 000 kWh	14,50 ¢/kWh	10,88 ¢/kWh	7,25 ¢/kWh
De 750 000 kWh à 3 000 000 kWh	12,50 ¢/kWh	9,38 ¢/kWh	6,25 ¢/kWh
Plus de 3 000 000 kWh	7,00 ¢/kWh	5,25 ¢/kWh	3,50 ¢/kWh

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

17

Recommandation no 3

- ◆ Offrir un incitatif additionnel de 5,00 \$/kW aux abonnés qui accepteront de conserver leurs équipements BT
 - en place,
 - raccordés au réseau de distribution de chaleur,
 - raccordés au panneau électrique BT,
 - en bon état et prêts à être remis en fonction.

29 juin 2004

AGPI-FCSQ

18